

Envisager l'avenir



Société immobilière du Canada
Canada Lands Company

Rapport d'impact | 2024-2025

Table des matières

Mot du PDG	4
À propos de ce rapport	6
Nous sommes la Société immobilière du Canada	8
Feuille de route ESG	10
Gouvernance ESG	12
Priorités ESG	14
Regard vers l'avenir	30
Glossaire	32
Tableaux de données	34

Nous cherchons à offrir des avantages grâce à nos valeurs fondamentales que sont l'impact social, la résilience financière et la durabilité de l'environnement.

Je suis très heureux de présenter le rapport d'impact 2024-2025 au nom de la Société immobilière du Canada limitée (SICL) et de ses filiales (collectivement, la SIC ou la Société). Ce rapport souligne les efforts dévoués, les réalisations et les précieuses contributions de nos équipes Immobilier et Attractions dans le cadre des six priorités clés décrites dans notre rapport 2023-2024 sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance :

- Logement
- Climat
- Collaboration avec les peuples autochtones
- Sécurité et santé psychologiques
- Approvisionnement diversifié
- Équité, diversité et inclusion

Les Canadiens souhaitent que l'on leur rende des comptes sur ces questions importantes. Ainsi, les équipes de la SICL ont continué à réaliser des progrès mesurables sur ces six priorités clés, dont certaines font partie de nos activités depuis des années. Dans le monde d'aujourd'hui, en constante évolution, nous cherchons à offrir des avantages grâce à nos valeurs fondamentales que sont l'impact social, la résilience financière et la durabilité de l'environnement, telles qu'elles sont décrites dans notre plan stratégique.

L'impact de la Société s'étend au-delà de ces facteurs, avec une portée qui comprend également le développement communautaire, la création d'emplois et les investissements financiers.



Cette approche globale garantit que nos contributions ont des effets significatifs et créent une valeur durable. Sur le plan financier, au cours de l'exercice écoulé, nous avons investi environ 75 millions de dollars dans l'aménagement immobilier partout au Canada, générant des revenus de 362 millions de dollars et renforçant notre rôle en tant que contributeur économique clé.

En tant que société d'État fédérale, la SICL continue de soutenir le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) et aux normes du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB). Depuis 2022, la SICL a adopté les normes du GTIFCC dans ses processus de production de rapports d'entreprise et de planification. La Société continue également de s'harmoniser avec la transition du Canada vers des activités à zéro carbone net et avec l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 de la Stratégie pour un gouvernement vert.

Notre rapport d'impact 2024-2025 montre comment nos équipes ont travaillé pour mener à bien ces importantes réalisations et franchir ces étapes clés, tout en fournissant un cadre pour guider les objectifs et l'orientation stratégique futurs. Je suis profondément reconnaissant aux équipes de la SICL pour leur engagement inébranlable à apporter des changements significatifs et positifs aux collectivités à l'échelle du pays.

Stéphane Déry

Président-directeur général

À propos de ce rapport

La Société transforme les anciennes propriétés du gouvernement du Canada en les réintégrant stratégiquement dans les collectivités.

En 2023-2024, la SICL a publié son premier *Rapport environnemental, social et de gouvernance (ESG)*, qui a maintenant été remanié en rapport d'impact et qui reste l'outil de production de rapports sur les efforts de la Société dans les six domaines prioritaires clés.

Le *Rapport d'impact 2024-2025* suit les progrès accomplis et fournit une vue d'ensemble du rendement et de la gestion de la Société dans les domaines prioritaires clés. La Société a choisi de rationaliser et de concentrer ses rapports et ses efforts sur la lutte contre la crise du logement et sur la viabilité financière. Avec un objectif aussi spécifique, la SICL

est bien placée pour relever efficacement les défis urgents auxquels notre pays fait face en matière de logement. Le maintien de la résilience financière est un aspect important de la poursuite du développement économique dans les collectivités où la SICL exerce ses activités, une approche qui continuera à favoriser l'innovation.

Ce rapport comprend une partie qui est harmonisée avec le GTIFCC qui établit la base d'une possible transition à l'ISSB S2, ou aux futures normes du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID).





Nous sommes la Société immobilière du Canada

La SICL est une société d'État fédérale autofinancée qui présente ses résultats au Parlement du Canada par l'entremise du ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

La SICL est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* incluse dans la partie 1 de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et un mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada.

La SICL possède les trois filiales en propriété exclusive suivantes :

- 1** La Société immobilière du Canada CLC limitée (SIC ou Société immobilière du Canada) est une société d'État non mandataire qui exerce les principales activités immobilières de la Société dans toutes les régions du Canada et qui possède et exploite la Tour nationale du Canada (Tour CN) à Toronto, en Ontario.
- 2** La Société du Vieux-Port de Montréal Inc. (SVPM) est responsable de la gestion du Vieux-Port de Montréal (le Vieux-Port) et du Centre des sciences de Montréal (le Centre des sciences).
- 3** Parc Downsview Park Inc. (PDP) possède et gère le Parc Downsview et aménage les terrains de Downsview.

Feuille de route ESG

En 2023, la SICL et ses filiales ont élaboré une stratégie de développement durable, l'ont formalisée dans la feuille de route ESG et en ont fait un élément clé de leur plan stratégique.

Cette feuille de route accroît la responsabilisation de la Société à l'égard de la population canadienne tout en honorant les engagements décrits dans le plan.

La feuille de route a été élaborée à l'issue d'un vaste processus basé sur un exercice d'analyse de l'importance relative, qui a évalué les questions ESG en fonction de leur importance pour l'actionnaire de la SICL, soit le gouvernement du Canada, et des domaines dans lesquels la Société peut tirer parti de son influence, ainsi que de leurs répercussions potentielles sur ses activités.

L'importance pour les parties prenantes a été évaluée au moyen d'une analyse des priorités et des politiques du gouvernement, y compris la *Stratégie pour un gouvernement vert du Canada* et les *lettres d'attente* de la SICL. Par ailleurs, les répercussions sur l'exploitation ont été évaluées au moyen de vastes consultations à l'échelle de la Société et d'une analyse des risques et des possibilités que peuvent représenter certaines questions ESG. Ce processus a débouché sur six domaines d'intervention privilégiés en matière d'ESG. Bien que la Société ait un historique d'initiatives en la matière, la feuille de route ESG s'est appuyée sur les efforts déjà accomplis.

En 2024, en réponse aux signaux émis par le gouvernement du Canada et à l'importance croissante de la crise du logement au pays, la Société a procédé à un exercice de redéfinition des priorités, notamment pour accroître sa capacité de fournir des habitations et des logements abordables. Cette redéfinition des priorités a conduit à la détermination de trois priorités ESG : le logement, la collaboration avec les peuples autochtones et le climat. Les trois autres thèmes ESG, à savoir la santé et la sécurité psychologiques, l'approvisionnement diversifié, ainsi que l'équité, la diversité et l'inclusion, qui faisaient auparavant partie des six priorités ESG, sont désormais considérés comme des domaines d'intervention. Cette transition signifie qu'il s'agit toujours d'objectifs de la Société, mais que davantage d'efforts et de ressources sont alloués aux trois priorités ESG. Afin de refléter cette nouvelle approche, les objectifs de durabilité établis en 2023 ont été revus pour définir des buts ambitieux, mais réalistes, qui visent une amélioration continue de la Société tout en veillant à ce que des ressources suffisantes soient affectées aux trois priorités ESG. À la suite de cet exercice, l'année cible pour l'approvisionnement diversifié et les objectifs en matière

d'équité, de diversité et d'inclusion ont été modifiés de manière à ce qu'ils puissent être atteints plus tard qu'initialement prévu.

Autres domaines d'intérêt

Outre les six domaines d'intervention privilégiés en matière d'ESG, la Société porte son attention sur d'autres questions. Le processus d'évaluation de l'importance relative mené en 2023 a révélé plusieurs domaines importants.

Les enjeux à surveiller sont déjà activement suivis. Les « enjeux essentiels » sont des questions qui font l'objet d'une gestion active et qui seront traitées dans le cadre de politiques et de processus établis.

Lorsque les domaines d'intervention privilégiés en matière d'ESG existants auront pris suffisamment d'ampleur et que les progrès réalisés seront près d'aboutir, nous avons l'intention de les reclasser parmi les enjeux essentiels, où ils continueront de faire l'objet d'un suivi et d'une surveillance. L'évolution de l'environnement externe sera surveillée, de même que les attentes des parties prenantes, ce qui permettra de mettre à jour l'évaluation de l'importance relative, le cas échéant.

Priorités ESG

Logement

Climat

Collaboration avec les peuples autochtones

Thèmes abordés

- Sécurité et santé psychologiques
- Approvisionnement diversifié
- Équité, diversité et inclusion

Enjeux à surveiller

- Attraction, rétention et mobilisation des employés
- Culture d'inclusion et de cohésion
- Utilisation des terrains et biodiversité
- Pratiques d'embauche et approvisionnement locaux
- Chaîne d'approvisionnement responsable
- Diversité des fournisseurs

Enjeux essentiels

- Accessibilité
- Éthique des affaires, respect de la législation et de la réglementation
- Cybersécurité et confidentialité des données
- Gestion des risques d'entreprise (GRE)
- Patrimoine et héritage
- Mobilisation des parties prenantes
- Gestion des déchets
- Gestion de l'eau et des eaux usées

Gouvernance ESG



En 2023, la SICL a établi sa structure de gouvernance ESG, définie selon trois piliers distincts : la stratégie, la gestion et la mise en œuvre.

Cette structure associe l'orientation de la direction à une large participation des employés, ce qui permet de donner la priorité aux questions ESG qui s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique. Elle incorpore également les considérations ESG dans les processus opérationnels, la production de rapports, l'évaluation des risques et la prise de décisions.

Au niveau stratégique, le Conseil d'administration supervise la feuille de route ESG et est chargé d'approuver les ambitions, les objectifs et les indices de rendement qui sont conformes à la feuille de route. Il reçoit des mises à jour semestrielles sur le rendement et les progrès en matière d'ESG.

Les membres de la direction agissent en tant que responsables des questions ESG en fonction de leur expertise et de leur domaine de responsabilité, en soutenant les groupes de travail et

en veillant à l'affectation adéquate des ressources nécessaires à la mise en œuvre et au suivi. Le directeur, ESG, coordonne les initiatives à l'échelle de la Société, couvrant la mobilisation, les données, le risque, les divulgations et les améliorations aux processus.

L'exécution opérationnelle est soutenue par des groupes de travail ESG nationaux et des ressources à l'échelle de la Société, qui pilotent la mise en œuvre de la feuille de route, la collecte de données, le suivi du rendement et les initiatives ciblées. Pour améliorer les capacités de surveillance et simplifier la gestion des données, la Société a déployé une solution logicielle ESG qui centralise la collecte des données et les processus de production de rapports, renforçant ainsi son engagement à l'égard des pratiques durables et d'une gouvernance transparente.

Logement

Depuis trente ans, la Société immobilière du Canada est un chef de file en matière d'innovation et de durabilité.

OBJECTIFS

5 000

logements abordables d'ici à 2028.

RÉSULTATS

1 617

logements abordables en 2024-2025, soit 32 % de l'objectif.

HARMONISATION AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 PAS DE PAUVRETÉ



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Depuis trente ans, la SICL est un chef de file en matière d'innovation et de durabilité. En tant qu'organe d'aménagement immobilier du gouvernement du Canada, la SICL transforme d'anciens biens immobiliers de l'État en vue d'accélérer le développement et de permettre la construction de logements indispensables.

Le logement est un besoin fondamental pour les Canadiens et les Canadiennes, car il leur procure non seulement un abri, mais aussi un sentiment de sécurité et d'appartenance. Le logement abordable, en particulier, est devenu une question cruciale, car de nombreuses personnes au Canada ont du mal à trouver un logement à la mesure de leur budget. La Société immobilière du Canada contribue à résoudre la crise du logement grâce à ses approches innovantes en matière d'aménagement et aux nombreux partenariats qu'elle encourage.

Consciente de l'importance de l'accessibilité, la Société immobilière du Canada favorise une variété de types de logements et elle s'est engagée à intégrer au moins 20 % de logements abordables dans ses projets. La Société collabore étroitement avec les agences gouvernementales et les organismes à but non lucratif pour faire du logement abordable une réalité grâce à divers modèles et programmes de financement. En proposant un mélange de logements abordables, la Société immobilière du Canada s'assure que ses collectivités sont diversifiées et inclusives de manière à ce que les personnes et les familles y trouvent leur compte. Depuis 2016, la Société a permis la construction de plus de 15 000 logements, dont plus de 3 000 abordables.

L'exercice 2024/25 de la Société a marqué une étape importante. La Société immobilière du Canada a contribué à la création de plus de 4 100 nouvelles

unités de logement, dont 35 % étaient abordables, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux années précédentes. Ce nombre comprend des logements construits grâce à un programme de location à long terme élaboré en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En vertu de ce programme, la Société a conclu quatre baux fonciers à long terme pour des habitations et des logements abordables en moins d'un an – de la conception du programme à la signature des baux – afin de permettre la réalisation de 700 logements, dont la moitié sont abordables. Deux autres baux devraient être conclus dans le cadre de ce programme en 2025-2026.

Cette réalisation représente 32 % de l'objectif ambitieux de la Société, à savoir 5 000 logements abordables d'ici au 31 mars 2028. Les retombées de ces efforts sont importantes et témoignent d'une volonté réelle d'améliorer la vie des gens au Canada.

La SICL se distingue par son leadership dans le développement de collectivités complètes et elle continue d'intégrer des objectifs d'accessibilité, de durabilité et de communauté dans ses projets. Dans la poursuite de ses objectifs en matière de logement, la Société mobilise les secteurs du logement au prix de marché et des logements subventionnés, ainsi que les bailleurs de fonds dans des partenariats innovants afin d'accélérer la livraison de logements répondant aux besoins des Canadiens.

Climat

La Société s'est engagée à participer au Défi carboneutre du Canada.

OBJECTIFS

100 %

Les achats d'une valeur supérieure à 1 million de dollars comprennent des critères d'évaluation de la stratégie de réduction des émissions et de l'approche de suivi du fournisseur.

90 %

Augmenter le détournement des déchets pendant la construction et la démolition à 90 % d'ici à 2030, à 95 % d'ici à 2040 et parvenir à zéro déchet net d'ici à 2050.

RÉSULTATS

100 %

Depuis juin 2024, tous les achats d'une valeur supérieure à 1 million de dollars exigent des fournisseurs qu'ils divulguent les objectifs de réduction des émissions de portée 1 et 2, ainsi que leur suivi.

88 %

Le détournement des déchets lors de la construction et de la démolition de biens immobiliers atteindra 88 % en 2024-2025.

HARMONISATION AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



La Société souhaite devenir un chef de file du marché en contribuant à l'objectif du Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et en facilitant l'aménagement de collectivités résilientes au climat.

Pour réaliser cette ambition, la Société prévoit d'harmoniser ses stratégies avec la Stratégie pour un gouvernement vert, un ensemble d'engagements approuvés par le gouvernement qui s'applique à tous les principaux ministères et organismes gouvernementaux.

Adoption des normes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC)

En 2022, la Société a adopté les normes du GTIFCC dans le cadre de ses processus de production de rapports et de planification, assurant ainsi la transparence, la responsabilisation et la gestion des risques et des possibilités liés au climat. Les normes du GTIFCC permettent à la Société de divulguer de l'information sur les répercussions liées au climat sur ses décisions d'affaires et d'investissement selon quatre piliers : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les paramètres et objectifs. En 2025, la Société continue de s'appuyer sur cette base et s'efforce de s'aligner sur les normes IFRS du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB).

Gouvernance

Les questions liées au climat sont supervisées selon le cadre de gouvernance ESG décrit à la page 13. En septembre 2023, le Conseil d'administration a approuvé l'approche et les objectifs en matière de décarbonation, de gestion de l'énergie et de résilience climatique afin d'atteindre les cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030 et, ultimement, la carboneutralité d'ici à 2050 pour les émissions de portée 1 et de portée 2, et pour certaines émissions de portée 3. Trois membres de l'équipe de direction de la Société sont chargés de mettre en œuvre les priorités liées au climat, de faciliter l'affectation des ressources au soutien des stratégies de mise en œuvre et de contrôler et superviser la réalisation des ambitions liées au climat.

Le groupe de travail national sur le climat est pour sa part chargé de faire avancer les initiatives et d'assurer leur intégration dans l'ensemble de l'organisation. Au niveau des sites, la collaboration entre la haute direction et les chefs des divisions accentue les efforts de gestion des changements climatiques et appuie la mise en œuvre de la feuille de route ESG de la Société dans les unités d'affaires respectives, ainsi que dans toute l'organisation.

Analyse de scénarios

En 2023, la Société a entrepris des évaluations qualitatives de scénarios climatiques pour déterminer les risques et les possibilités ayant une incidence sur ses activités et ses priorités stratégiques. Les évaluations, qui s'appuyaient sur des modèles mondiaux et nationaux, étaient basées sur des projections à court terme (1 an à 2 ans), à moyen terme (3 à 5 ans) et à long terme (5 à 10 ans et plus), guidant ainsi l'approche proactive de la Société en matière de résilience climatique et de gestion des risques en fonction des trois scénarios suivants :

Respect de l'Accord de Paris	Ce scénario est fondé sur l'hypothèse que le Canada atteindra la carboneutralité d'ici 2050 et sa cible visant à réduire ses émissions de GES de 40 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. Les engagements mondiaux en matière de décarbonation et d'atténuation des conséquences des changements climatiques seront accélérés, et l'augmentation de la température moyenne mondiale sera limitée à 1,5 °C d'ici 2100.
Efforts mondiaux insuffisants	Ce scénario suppose que le Canada atteindra la carboneutralité d'ici 2060 et réduira ses émissions de GES de 30 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. À partir de 2020, les pays agissent conformément à leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, mais les efforts ne sont pas suffisants pour limiter le réchauffement à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici 2100. En conséquence, l'augmentation moyenne de la température mondiale se situera entre 2,5 °C et 2,9 °C d'ici 2100.
Crise climatique	Ce scénario suppose que le Canada ne respectera pas ses engagements en matière de réduction des émissions de GES et qu'il n'y aura que peu ou pas de contraintes supplémentaires pour les pays à l'échelle mondiale, à part les politiques déjà en place. Par conséquent, l'augmentation de la température moyenne mondiale sera supérieure à 4 °C d'ici 2100.

Analyse de scénarios (suite)

Conformément à la publication du GTIFCC, un examen de l'analyse des scénarios a été effectué en 2024. Cet examen a permis de déterminer que le contexte opérationnel, l'orientation stratégique et les facteurs externes liés au climat qui influent sur la Société n'ont pas changé de manière importante depuis l'analyse initiale. Par conséquent, les scénarios, les incidences et les réponses stratégiques indiqués précédemment restent valables.

En analysant les scénarios, la Société a cerné un certain nombre de risques et de possibilités liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et à la décarbonation.

Risques liés à la transition

Les risques liés à la transition comprenaient l'accroissement des obligations en matière de déclaration des émissions et l'augmentation de la tarification des émissions de GES, ce qui pourrait entraîner une hausse des frais d'exploitation. De même, la disponibilité et l'approvisionnement des matières premières et des produits et services à faible intensité de carbone peuvent particulièrement perturber et retarder les activités de construction et de démolition immobilières en raison des approvisionnements limités et d'un nombre restreint de fournisseurs. Enfin, les changements dans le comportement des consommateurs et des visiteurs en faveur d'organisations soucieuses de l'environnement amplifient la nécessité de poursuivre les efforts de soutien des cibles de réduction des émissions de GES du gouvernement. À défaut, la Société pourrait plus tard en souffrir, tant sur le plan de sa réputation qu'au plan financier.

À court et à long terme, il est considéré que l'augmentation de la tarification des émissions de GES et les changements dans le comportement des consommateurs auront une incidence potentielle plus immédiate, car ils pourraient avoir des répercussions sur ses frais d'exploitation et ses sources de revenus. La Société prévoit d'évaluer cette incidence en effectuant une analyse quantitative des scénarios afin de mieux comprendre les répercussions financières possibles au fil du temps.

Possibilités liées à la transition

Dans la poursuite par la Société de la mise en œuvre de sa feuille de route ESG, y compris ses efforts en matière de décarbonation et de résilience climatique, il existe d'intéressantes possibilités d'amélioration opérationnelle susceptibles de contribuer à l'atteinte de l'objectif de carboneutralité du gouvernement fédéral d'ici 2050.

	Efficacité énergétique	Réduire les frais d'exploitation et améliorer l'efficacité des ressources.
	Rôle de leadership en matière de climat	Être un chef de file parmi les sociétés d'État fédérales dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone d'ici 2050. Informer et mobiliser les clients, les visiteurs et les locataires sur la valeur des efforts liés à la lutte contre les changements climatiques déployés par la Société.
	Sources d'énergie à faibles émissions	Déployer et adopter des technologies d'énergies renouvelables à faibles émissions de carbone.
	Partenariats/collaboration	Étudier de possibles partenariats au niveau de la chaîne d'approvisionnement pour atténuer les risques liés au climat, incluant la conception et la planification de collectivités à faibles émissions de carbone et résilientes au climat.

Gestion des risques

La résilience climatique fait partie de l'univers de risque de la Société et se définit comme la capacité ou l'incapacité de gérer et d'atténuer efficacement les effets des changements significatifs des conditions climatiques mondiales. Les risques physiques peuvent représenter une menace pour les activités, avec différents niveaux d'incidence. Selon les lieux où la Société mène ses activités, les risques physiques peuvent comprendre la chaleur extrême, la sécheresse, les inondations et les feux de forêt.

S'ils ne sont pas adéquatement atténués, ces risques pourraient avoir une incidence sur les activités en entraînant une augmentation des coûts financiers résultant des dommages et des réparations aux infrastructures et aux équipements, des coûts d'assurance, des changements dans la capacité des employés à travailler et des perturbations dans la fréquentation de ses attractions touristiques par les clients et les visiteurs. De plus, les chaînes d'approvisionnement pourraient connaître des retards ou n'être tout simplement pas disponibles pour fournir des biens et services, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'approvisionnement et entraîner de possibles coûts financiers.

La Société réagit en maintenant son engagement à renforcer la résilience de ses divisions Attractions et Immobilier face aux risques physiques au moyen d'initiatives de résilience climatique ciblées.

La SICL a procédé à des évaluations complètes des risques climatiques pour l'ensemble de ses sites et propriétés. Ces évaluations, qui portent sur divers risques liés au climat et leurs incidences potentielles, s'appuient sur des données historiques et des projections jusqu'en 2050.

Les évaluations des risques climatiques reposent sur des données provenant d'un ensemble de modèles climatiques mondiaux à haute résolution. La méthodologie comprend l'évaluation des risques liés aux précipitations extrêmes, aux inondations, à la chaleur, au vent, à la sécheresse et aux incendies.

Les résultats de ces évaluations des risques climatiques serviront de base au processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan global de résilience climatique pour les propriétés et les attractions touristiques de la Société dans les années à venir. Ces plans seront conçus pour améliorer la capacité de la Société à résister et à s'adapter aux défis liés au climat, en garantissant la durabilité à long terme et la continuité opérationnelle.

Ces risques climatiques sont intégrés dans le programme Gestion des risques d'entreprise (GRE) de la Société, afin de garantir la cohérence avec les objectifs stratégiques et d'améliorer la résistance face aux impacts liés aux changements climatiques.

La Société est déterminée à surveiller et à atténuer en permanence ces risques afin de protéger ses activités et de soutenir ses objectifs en matière de durabilité.

Paramètres et objectifs

En 2023, une série d'objectifs ont été adoptés pour réduire les émissions des portées 1 et 2 et certaines émissions de portée 3.

Émissions de portée 1 et de portée 2

En 2022, la Société a dressé son premier inventaire des émissions de GES, en accordant la priorité aux émissions de portée 1 et de portée 2 selon l'approche de contrôle opérationnel de la norme générale du Protocole des gaz à effet de serre.

Conformément aux cibles de réduction des émissions du Canada, la Société a adhéré au Défi carboneutre du Canada, une initiative gouvernementale qui invite les entreprises à élaborer et à mettre en œuvre des plans de transition crédibles visant la transition vers la carboneutralité d'ici 2050. En conséquence, en 2023, un ensemble d'objectifs de réduction des émissions de GES a été adopté : réduction des émissions de portée 1 et de portée 2 de 40 % d'ici 2030, de 70 % d'ici 2040 et de zéro net d'ici 2050.

À l'époque, l'inventaire des émissions de GES a déterminé que la Société avait un total de 7 253 TCO₂ d'émissions de portée 1 et de portée 2 pour l'année de référence 2022/23.

Politique de réévaluation de l'année de référence des GES pour les émissions de portée 1 et de portée 2

Les cibles de réduction des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 portent sur toutes les attractions touristiques, les biens immobiliers et les bureaux loués qui devraient être détenus après 2030. Compte tenu de la nature de l'entreprise, le portefeuille de propriétés détenues par la division Immobilier est soumis à de fréquents changements de propriétaire, les terrains étant vendus à des constructeurs ou loués à des locataires

à long terme sur une base continue, et de nouvelles propriétés sont acquises. C'est pourquoi, dans le but d'améliorer la transparence de ses cibles d'émissions de GES, la Société a élaboré une politique de réévaluation de l'année de référence des GES. Cette politique se fonde sur la norme générale du Protocole des gaz à effet de serre, une norme internationalement reconnue de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES. La politique de la Société définit les situations qui justifient la réévaluation de ses cibles de réduction des émissions de GES en fonction de l'évolution de son portefeuille au fil du temps.

Comme l'exercice 2024/25 marque la troisième année consécutive de suivi des émissions de GES, un examen complet des données sur les émissions à partir de l'exercice 2022/23 a été réalisé. L'objectif était de déterminer les tendances et de veiller à l'exactitude des rapports sur les émissions afin de mieux éclairer la stratégie de décarbonation de la Société.

L'examen a mis en évidence des sous-estimations des émissions de GES dues à l'absence de données sur la consommation d'énergie, à un compteur de gaz défectueux qui sous-représentait la consommation d'énergie et à des facteurs d'émission incorrects appliqués au cours des dernières années. Les données manquantes ou incorrectes ont depuis été obtenues ou estimées, et les facteurs d'émission ont été mis à jour.

Conformément aux directives du Protocole des gaz à effet de serre, la Société a recalculé ses émissions pour les exercices 2022/23 à 2024/25.

Cet exercice de recalibrage a permis l'obtention des chiffres suivants révisés concernant les émissions de GES :

Variations des émissions de GES

De l'exercice 2022/23 à l'exercice 2023/24, les émissions totales de GES ont diminué d'environ 6 %. Cette réduction des émissions est principalement due à une diminution de la consommation d'énergie en Alberta, où l'hiver a été particulièrement doux cette année-là.

Entre l'année de référence 2022/23 et l'exercice 2024/25, les émissions totales ont augmenté de 13,7 %. Cette augmentation des émissions est due à trois facteurs :

- Une forte augmentation de la consommation de gaz naturel d'un immeuble appartenant à la Société au Québec, en raison de changements dans son utilisation opérationnelle, notamment liés à la location d'une partie de son espace.
- Une augmentation de la consommation de gaz naturel du Centre des sciences de Montréal.
- Une légère augmentation de la consommation d'électricité à la Tour CN, et une augmentation plus importante du facteur d'émission de l'électricité en Ontario.

Émissions de portée 3

Les émissions de portée 3 comprennent les émissions indirectes de GES qui se produisent dans la chaîne d'approvisionnement de la Société, y compris en amont et en aval, en dehors des activités directes.

La Société a déterminé que la plupart des émissions de portée 3 proviennent de la division Immobilier, y compris les émissions et les déchets générés par les fournisseurs tiers lors des activités de construction et de démolition, et l'utilisation des propriétés après la vente ou la location. Dans ce contexte, elle s'est engagée à atteindre les cibles suivantes en ce qui concerne les émissions de portée 3 en 2023 :

Objectifs de portée 3

- Tous les achats d'une valeur supérieure à 1 million de dollars comprendront une demande adressée aux fournisseurs pour qu'ils précisent leurs cibles de réduction des émissions de portée 1 et de portée 2, et leur méthode de suivi, accompagnée de points d'évaluation pour cette divulgation d'ici au 30 juin 2024.
- Augmenter le détournement des déchets générés lors des activités de construction et de démolition de la division Immobilier pour atteindre 90 % d'ici le 31 mars 2030, 95 % d'ici le 31 mars 2040 et zéro déchet net d'ici 2050.
- Au moins 30 % des biens immobiliers vendus seront désignés comme des immeubles carboneutres d'ici le 31 mars 2030, 65 % d'ici le 31 mars 2040 et 100 % des biens vendus d'ici 2050.

La Société continue de quantifier certaines émissions de portée 3, telles que celles liées aux déplacements professionnels, et a adopté en 2024 un objectif de zéro émissions nettes à l'égard des déplacements professionnels d'ici 2050, en cohérence avec la Stratégie pour un gouvernement vert. Des efforts seront consacrés à l'avenir pour déterminer des solutions visant à réduire les émissions liées aux déplacements professionnels.

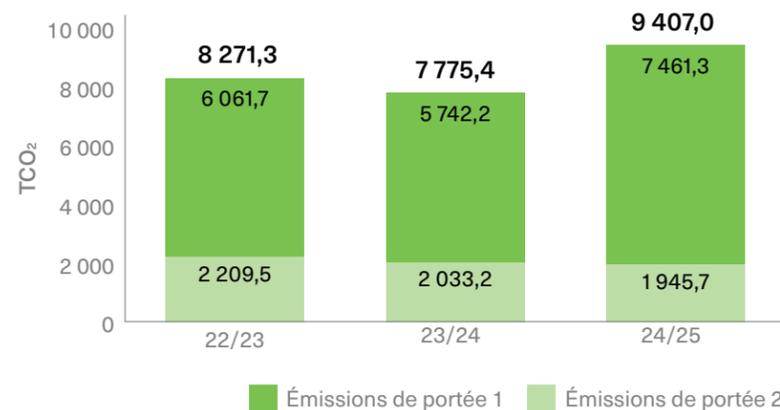
Alors que la Société s'attaque à ses émissions de portée 3, les résultats suivants ont été constatés pour l'exercice 2024/25 :

Résultats de portée 3

- Depuis juin 2024, tous les achats d'une valeur supérieure à 1 million de dollars comprennent une demande adressée aux fournisseurs pour qu'ils précisent leurs cibles de réduction des émissions de portée 1 et de portée 2, et leur méthode de suivi, accompagnée de points d'évaluation pour cette divulgation.
- Le détournement des déchets générés lors des activités de construction et de démolition immobilières a fortement progressé, atteignant un taux de 88 % pour l'exercice 2024/25.
- Les émissions liées aux déplacements professionnels ont été évaluées pour la troisième année, avec les résultats annuels suivants :

	2022/23	2023/24	2024/25
	246 TCO ₂	328 TCO ₂	273 TCO ₂

Émissions de GES de portée 1 et de portée 2 de la SICL



² Les émissions de portée 1 comprennent les émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par la Société (dont le gaz naturel, l'essence, le diesel, le propane). Les émissions de portée 2 sont des émissions indirectes de GES provenant d'énergie achetée ou acquise (par exemple, l'électricité, la vapeur, le chauffage et le refroidissement).

Collaboration avec les peuples autochtones

La Société est fière d'avoir signé des accords avec 13 Premières Nations sur neuf propriétés à ce jour.

OBJECTIF

90 %

de nos biens immobiliers et attractions touristiques ont établi au moins une relation avec une communauté autochtone d'ici au 31 mars 2028.

RÉSULTAT

57 %

Les divisions Attractions et Immobilier ont atteint 57 % de l'objectif.

HARMONISATION AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



S'appuyant sur plus d'une décennie de collaboration avec les peuples autochtones du Canada, la Société est déterminée à approfondir ces efforts. Elle met l'accent sur l'établissement de relations authentiques dans le cadre de ses activités immobilières et de ses attractions touristiques en utilisant les connaissances acquises pour guider la prise de décisions.

La SICL s'engage à amplifier la voix des Autochtones, à élargir leurs possibilités de participation et de représentation, à renforcer la connaissance organisationnelle du savoir et de la culture autochtones, et à intégrer les intérêts autochtones dans la planification des projets. Ces efforts sont coordonnés par le groupe de travail national Collaboration avec les peuples autochtones.

Approche de la collaboration avec les peuples autochtones

Pour appuyer ses objectifs, la Société a déterminé cinq domaines d'intervention stratégiques dans sa feuille de route ESG : la narration, la collaboration, la représentation, la capacité de connaissances et la planification de projets, chacun faisant progresser l'engagement de la Société à collaborer avec les peuples autochtones.

La Société fournit des plateformes aux peuples autochtones pour leur permettre de partager leurs histoires dans ses divisions Attractions et Immobilier et ainsi favoriser la compréhension et l'appréciation. Par exemple, la Tour CN a collaboré avec le chef autochtone David Wolfman pour célébrer la cuisine autochtone au restaurant 360 de la Tour et elle s'est associée à APTN pour lancer la chaîne APTN Languages, avec une projection et un dîner sur le thème autochtone. Au Québec, le Centre

des sciences de Montréal a ouvert l'exposition « Nanualuk », élaborée de concert avec des groupes autochtones.

La Société s'est engagée à accroître la représentation autochtone, comme en témoignent la création en 2024 d'un poste de directeur principal, Relations avec les autochtones et l'embauche d'un gestionnaire des relations avec les Autochtones en 2025 pour soutenir les acquisitions, le développement commercial et les événements d'entreprise. Au début de 2025, le groupe de travail Collaboration avec les peuples autochtones et le comité IDEA (Inclusion, diversité, équité et accès) de la Société ont contribué à la création de bourses d'études par l'intermédiaire de l'organisation caritative autochtone Indspire.

La Société intègre les intérêts autochtones dans la planification des projets par des accords et des coentreprises avec 13 Premières Nations dans neuf propriétés à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Ottawa et Halifax. Ces initiatives reflètent l'engagement permanent de la Société en faveur d'une collaboration significative avec les populations autochtones, en veillant à ce que leur voix soit entendue et intégrée dans les opérations et les projets.

Sécurité et santé psychologiques

La Société continue d'évaluer les besoins de la main-d'œuvre, de promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et de favoriser une culture de l'appréciation grâce à des programmes de reconnaissance.

OBJECTIF

90 %

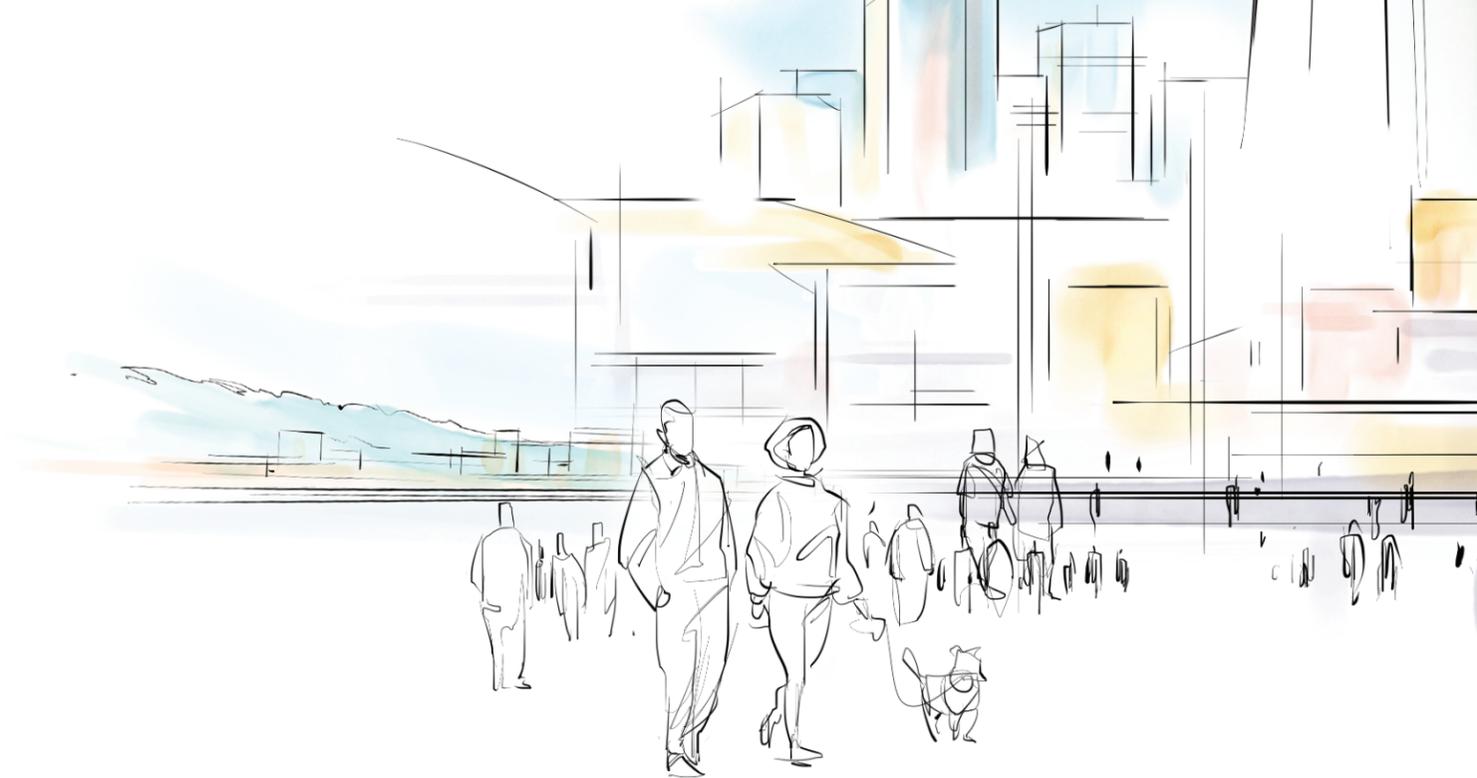
des éléments fondamentaux et hautement prioritaires de l'audit de la sécurité et de la santé psychologiques 2022 mis en œuvre d'ici au 31 mars 2024.

RÉSULTAT

91,3 %

Résultat atteint au 31 mars 2024, dépassant l'objectif.

HARMONISATION
AVEC LES OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



La Société s'attache à cultiver un environnement de travail sain qui favorise le bien-être physique et psychologique de ses employés. Reconnaissant que la santé et la sécurité psychologiques sont essentielles à la santé, à la sécurité et au bien-être de l'ensemble des employés, la Société a mis en œuvre une série d'initiatives dans cinq domaines clés :

- Formation, politiques, procédures et avantages
- Évaluation de la charge de travail
- Conciliation travail-vie personnelle
- Total de la reconnaissance et des récompenses
- Évaluation et rétroaction continues

Approche en matière de santé et de sécurité psychologiques

Une évaluation réalisée par un tiers en 2022, sur la base de la norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques, a permis de déterminer des domaines fondamentaux à améliorer. En conséquence, la Société s'était donné pour objectif de mettre en œuvre 90 % des éléments hautement prioritaires d'ici au 31 mars 2024, un objectif qui a été atteint avec succès.

Afin de suivre les progrès et de déterminer les domaines à améliorer en matière de santé publique, la Société recueille régulièrement les commentaires de ses employés au moyen de sondages. Au niveau organisationnel, le groupe de travail national sur la santé et de la sécurité psychologiques examine les initiatives internes pour s'assurer qu'elles s'harmonisent avec les objectifs de la Société et qu'elles font progresser les priorités en la matière.

Les initiatives en ce qui concerne l'éducation comprennent une formation complète pour les employés et les responsables, ainsi que des évaluations des risques. La Société a également élargi ses programmes de bien-être

pour y inclure la culture financière, des initiatives de remise en forme et des prestations améliorées qui offrent un accès direct à un soutien professionnel en matière de santé mentale.

Les nouvelles initiatives mises en place comprennent une formation contre le harcèlement et la discrimination, un guide saisonnier de soutien à la santé et à la sécurité psychologiques pour les gestionnaires, un mécanisme de suivi du travail supplémentaire et un processus structuré d'évaluation des nouveaux employés sur une période de 30, 60 et 90 jours.

La Société reste déterminée à évaluer les facteurs de risque liés à la santé et à la sécurité psychologiques, à répondre aux besoins du personnel, à promouvoir l'équilibre travail-vie personnelle et à favoriser une culture de l'appréciation grâce à de solides programmes de reconnaissance.

Approvisionnement diversifié

Des mises à jour ont été apportées aux processus internes afin de réduire les obstacles et d'accroître la flexibilité des contrats pour les groupes sous-représentés et les petites entreprises.

OBJECTIFS

5 %

du total de la valeur et du nombre de contrats à des entreprises autochtones d'ici au 31 mars 2028¹.

5 %

du total de la valeur et du nombre de contrats à des entreprises appartenant à des groupes sous-représentés d'ici au 31 mars 2028¹.

RÉSULTATS

VALEUR DES CONTRATS

0,90 %

Attribué à des entreprises autochtones.

0,99 %

Attribué à des entreprises appartenant à des groupes sous-représentés.

NOMBRE DE CONTRATS

0,50 %

Attribué à des entreprises autochtones.

1,68 %

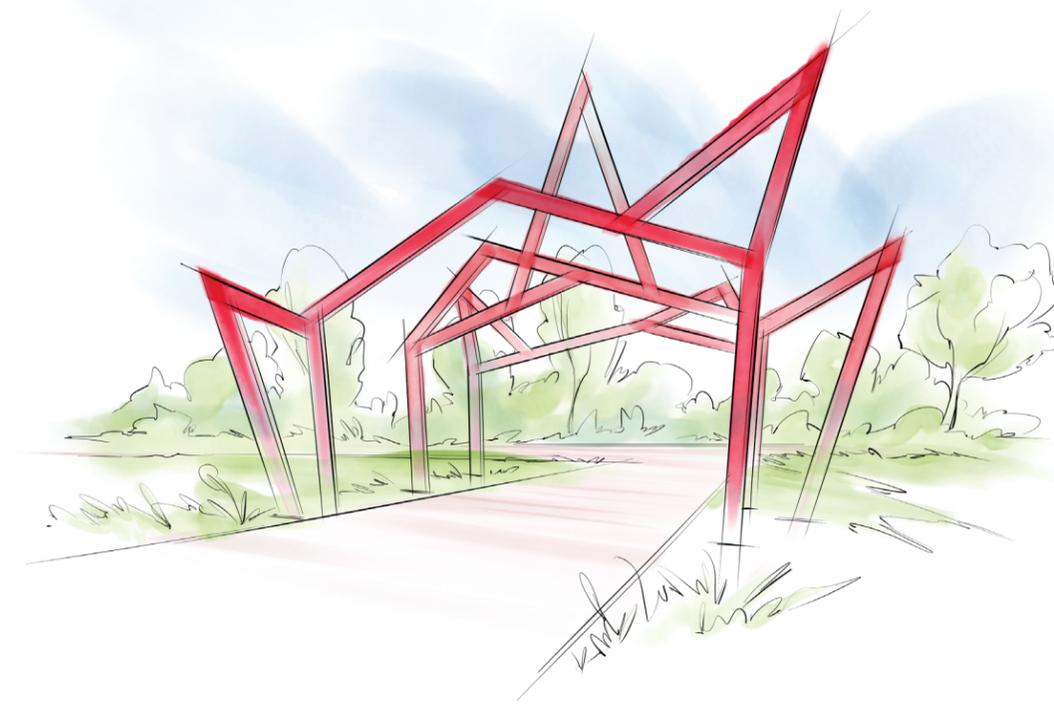
Attribué à des entreprises appartenant à des groupes sous-représentés.

HARMONISATION AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



La Société s'est engagée à augmenter le nombre et la valeur des contrats attribués à des entreprises autochtones et à des entreprises appartenant à des groupes sous-représentés (femmes, personnes racialisées, personnes 2ELGBTQIA+ et personnes handicapées), en phase avec l'objectif du gouvernement fédéral d'attribuer 5 % des contrats à des entreprises dirigées par des Autochtones.

Approche en matière d'approvisionnement diversifié

En 2022, un groupe de travail a été constitué pour mettre en place une approche cohérente entre les divisions. Il se réunit régulièrement pour suivre les progrès réalisés, échanger des idées et faire avancer cinq initiatives stratégiques : l'infrastructure cognitive, la collecte de données, la production de rapports, la lutte contre les obstacles systémiques et la mise en place de partenariats de sensibilisation.

Grâce à la mobilisation des fournisseurs et aux processus de suivi interne, la Société a calculé le nombre et la valeur des contrats attribués à ces entreprises. En 2024, plus de 100 sondages auprès des fournisseurs ont été réalisés et la collaboration avec des gestionnaires immobiliers indépendants a permis d'améliorer la visibilité des réseaux de fournisseurs.

La collecte de données a été renforcée par des contrôles logiciels et par des processus normalisés afin de garantir un suivi précis. De nouvelles initiatives ont été lancées à la suite de l'engagement pris en 2023 de simplifier l'approvisionnement. Il s'agit notamment de l'initiative relative aux formulaires abrégés de demandes de propositions, qui a été élaborée afin d'améliorer l'accessibilité pour les entreprises sous-représentées et les entreprises plus petites, ainsi que des mises à jour des procédures de passation de marchés et d'approvisionnement visant à réduire la complexité juridique et à accroître la flexibilité.

Ces efforts reflètent l'engagement de la Société à l'égard d'un approvisionnement inclusif et de l'élargissement des possibilités pour les entreprises en quête d'équité. Autre exemple, depuis 2024, la Société est membre du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone. À l'avenir, la Société poursuivra ses activités de sensibilisation, collaborera avec les gestionnaires de biens immobiliers et affinera les procédures de demandes de propositions afin de réduire encore davantage les obstacles.

Équité, diversité et inclusion

En 2024, la Société a reçu l'accréditation Arc-en-ciel Officiel de la Chambre de commerce 2ELGBTQIA+ du Canada.

OBJECTIFS

Formation et croissance

100 % des dirigeants participeront à une formation sur les pratiques de leadership inclusives d'ici au 31 mars 2026¹.

Culture de l'inclusion

25 % Augmentation en pourcentage des sentiments d'inclusion des employés par rapport aux données du sondage de 2022 d'ici au 31 mars 2028².

Représentation

Avoir un personnel diversifié représentatif de la population canadienne* d'ici au 31 mars 2030³.

RÉSULTATS

Pour examiner les résultats de 2024-2025 pour ce domaine d'intervention, veuillez vous reporter à la page 35 du présent rapport.

HARMONISATION AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



La Société s'est engagée à intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans l'ensemble de ses activités, en créant un lieu de travail où les différences sont valorisées et où chacun se sent bienvenu et authentique. Inspirée par ses employés, ses invités et ses collectivités, la Société vise à favoriser l'appartenance et à générer un impact sociétal positif.

Les efforts en matière d'EDI sont coordonnés par le service des ressources humaines, par des comités internes tels que le groupe-ressource d'employés Connexion de l'arc-en-ciel et par le comité Inclusion, diversité, équité et accès (IDEA), en accord avec l'accent mis par la feuille de route ESG sur l'apprentissage, la représentation, l'inclusion et la sensibilisation.

Approche de l'EDI

Afin de soutenir l'apprentissage continu, la Société a proposé des formations sur le langage inclusif, les relations avec les Autochtones et la sensibilisation aux personnes bispirituelles. En 2024, elle a organisé une formation sur la terminologie en plus de finaliser un guide des avantages sociaux inclusifs pour les nouveaux employés, en mettant en évidence les ressources 2ELGBTQIA+.

La Société encourage une représentation diversifiée au moyen d'un recrutement inclusif, d'une intégration et d'une analyse de la rémunération en fonction du sexe. En 2024, Connexion de l'arc-en-ciel a renouvelé son partenariat avec l'organisme Rainbow Railroad, en organisant des conférences pour soutenir les personnes 2ELGBTQIA+ confrontées à de la persécution.

L'inclusion reste une priorité. En 2024, la Société a obtenu l'accréditation Arc-en-ciel Officiel de la Chambre de commerce 2ELGBTQIA+ du Canada, qui reconnaît les efforts de la Société pour promouvoir des espaces accueillants pour tous. La Société a également pris des mesures pour éliminer les barrières linguistiques, créé une signalisation inclusive pour les toilettes et élaboré un guide à l'intention des groupes en quête d'équité pour la location d'espaces événementiels à la Tour CN.

Les efforts de sensibilisation comprenaient des partenariats avec des organismes solidaires tels que Rainbow Railroad. Les comités EDI et Connexion de l'arc-en-ciel ont aussi organisé des célébrations de la Fierté dans toutes les divisions, avec des autocollants, des décorations et des événements à la Tour CN. Des drapeaux de la Fierté ont également été hissés aux établissements à l'échelle du pays.

Bien que l'EDI ne soit plus considérée comme une priorité ESG, ces initiatives reflètent l'engagement permanent de la Société et les efforts qu'elle déploie pour favoriser un environnement inclusif où chacun se sent valorisé et soutenu.

1. La date de 2025 a été remplacée par celle de 2026 pour permettre d'allouer davantage de ressources aux priorités ESG.
2. Auparavant 2026, changé à 2028 suite à l'exercice de redéfinition des priorités.
3. Auparavant 2028, changé à 2030 suite à l'exercice de redéfinition des priorités.

* La population canadienne, telle que représentée par l'accès à l'effectif du gouvernement du Canada pour les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes racisées; telle que représentée dans les statistiques du Centre canadien pour la diversité et l'inclusion pour les personnes qui s'identifient comme 2ELGBTQIA+; et telle que représentée dans le recensement de 2021 de Statistique Canada pour les personnes qui sont non binaires.

Regard vers l'avenir

Au cours de l'année écoulée, la Société a progressé dans les six grandes priorités décrites dans le présent rapport.

Le rapport d'impact de la Société vise à rapporter de manière exacte et transparente les résultats de la Société et à mettre en évidence les résultats positifs significatifs que ses initiatives ont apportés aux collectivités locales et au-delà, démontrant l'engagement commun et collectif de tous les employés de la SICL.

À l'approche de son trentième anniversaire, la Société reste déterminée à faire preuve d'un leadership qui génère des résultats positifs. Nos équipes envisagent l'avenir avec optimisme, tout en continuant à défendre des pratiques de gouvernance et de responsabilité solides qui orientent la SICL vers un avenir durable.

Tout en reconnaissant et en comprenant que des temps incertains peuvent se présenter, la Société reste déterminée à relever ces défis avec force et résilience. L'expertise et le dévouement des équipes de la SICL jouent un rôle crucial dans la construction d'une organisation plus forte et plus résistante.

La Société se réjouit de poursuivre son investissement dans l'établissement de rapports et de résultats fondés sur des données probantes dans le cadre des futurs rapports d'impact.



Glossaire

Approvisionnement diversifié

Veiller activement à ce que les groupes sous-représentés participent aux processus de sélection des fournisseurs et à la chaîne d'approvisionnement de la Société.

Bâtiments carboneutres

Bâtiments à haut rendement écoénergétique qui produisent ou fournissent suffisamment d'énergie renouvelable sans carbone sur place pour répondre aux besoins de consommation d'énergie annuelle de ses activités.

Collaboration avec les peuples autochtones

C'est le déploiement de véritables efforts pour mobiliser les peuples et les communautés autochtones là où la Société mène ses activités et pour travailler en étroite collaboration avec elles. Cette collaboration repose sur les principes suivants : établir des relations respectueuses, se montrer proactif en embauchant une main-d'œuvre diversifiée, et s'efforcer d'accroître les occasions d'affaires avec les peuples autochtones, tout en investissant dans des programmes communautaires. Cela comprend également les consultations, la mobilisation, l'expansion des affaires, les relations à long terme et la réconciliation économique avec les communautés autochtones.

Décarbonation et gestion de l'énergie

Réduire l'empreinte carbone d'une entreprise (ou décarbonation) dans l'ensemble de ses activités, tout en s'efforçant de respecter l'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ou avant et d'y contribuer davantage. Cela comprend l'élaboration d'un plan pour réduire et compenser les émissions directes et indirectes (portée 1 et portée 2) et de GES dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement (portée 3). Cela comprend également la gestion de la consommation d'énergie, y compris la transition vers les énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que la réduction de l'intensité des émissions de carbone de l'électricité utilisée dans le cadre des opérations et des activités opérationnelles. Pour la Société, cela englobe la planification de la décarbonation et de la consommation d'énergie dans ses projets d'aménagement immobilier.

Émissions de portée 1

Émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par la Société, comme le gaz naturel, l'essence, le diesel, le propane, etc.

Émissions de portée 2

Émissions indirectes de GES provenant de l'énergie achetée ou acquise (par exemple, l'électricité, la vapeur, le chauffage et le refroidissement).

Émissions de portée 3

Émissions indirectes de GES dans la chaîne de valeur de la Société, y compris les émissions en amont et en aval, non couvertes dans les émissions de portée 2.

Équité, diversité et inclusion (EDI)

Prendre en considération le rendement EDI d'une organisation en ce qui a trait à ses employés, ses cadres et son conseil d'administration. La diversité correspond à l'éventail de personnes et d'idées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation. L'inclusion est la « diversité en action », c'est-à-dire la création d'un environnement propice à l'engagement, au respect et à la création de liens, dans lequel les idées, les origines et les perspectives diverses sont valorisées pour améliorer les résultats opérationnels. La diversité englobe le genre, l'âge, les origines culturelles, les capacités physiques, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

Groupes sous-représentés

Entreprises détenues et exploitées majoritairement par des peuples autochtones, des femmes, des personnes noires ou racisées, des personnes 2ELGBTQIA+ ou des personnes handicapées.

Logement abordable

Un logement est considéré comme abordable lorsque le prix du loyer est inférieur aux prix du marché; l'abordabilité inclut les logements qui coûtent moins de 30 % du revenu d'un foyer avant impôts et dont le loyer est inférieur à 80 % du loyer moyen du marché. Il s'agit d'un terme très général qui peut inclure un logement offert par les secteurs privé, public et à but non lucratif. Cela comprend tous les modes d'occupation du logement : location, propriété, propriété coopérative, ainsi que logements temporaire et permanent.

Objectifs de développement durable (ODD)

Les ODD ont été adoptés par les Nations Unies en 2015 comme un appel à l'action universel pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les peuples jouissent de la paix et de la prospérité d'ici à 2030. Ces objectifs reconnaissent qu'une action dans un domaine aura une incidence sur les résultats dans un autre, et qu'en matière d'aménagement, il faut trouver un juste équilibre entre la durabilité environnementale, sociale et économique.

Résilience climatique

La capacité de se préparer, de s'adapter et de récupérer des effets climatiques des événements météorologiques de plus en plus fréquents et violents, des sécheresses prolongées et des précipitations ou températures extrêmes. Il peut s'agir de réduire l'impact des fortes précipitations en augmentant la couverture végétale, la profondeur des sols et les méthodes d'infiltration afin de gérer l'augmentation des eaux de ruissellement.

Santé et sécurité psychologiques

Il s'agit d'une approche qui consiste à superviser la mise en œuvre de pratiques exemplaires dans tous les sites de la Société. Elle consiste à donner de la formation et à s'assurer que les employés et les entrepreneurs sont bien informés des risques en milieu de travail, afin qu'ils puissent travailler efficacement et en toute sécurité. Les besoins des collectivités situées à proximité de ces sites sont aussi considérés.

Tableaux de données

Logement

	22-2023	23-2024	24-2025
Unités de logement abordable créées	247	154	1 464
Nombre d'unités de logement créées	1 031	1 015	4 145

Climat

	22-2023	23-2024	24-2025
Attractions touristiques et biens immobiliers qui ont élaboré des plans de résilience climatique et d'adaptation au climat	4 %	4 %	22 %
Attractions touristiques et biens immobiliers qui ont mis en œuvre des plans de résilience climatique et d'adaptation au climat propres au site	4 %	4 %	4 %
Pourcentage de détournement des déchets générés par les activités de construction et de démolition.		Nd	88 %
Propriétés vendues désignées comme des bâtiments carboneutres	0 %	0 %	0 %
Tous les achats d'une valeur supérieure à 1 million de dollars comprenant une demande adressée aux fournisseurs pour qu'ils précisent leurs objectifs de réduction des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 et leur méthode de suivi, accompagnée de points d'évaluation permettant cette divulgation.	Nd	Nd	100 %
Émissions de portée 1	6 061,7	5 742,2	7 461,3
Émissions de portée 2	2 209,5	2 033,2	1 945,7
Émissions totales de GES de portée 1 et de portée 2	8 271,3	7 775,4	9 407,0

Collaboration avec les peuples autochtones

	22-2023	23-2024	24-2025
Attractions touristiques qui ont établi au moins une relation avec une communauté autochtone	0 %	50 %	50 %
Sites immobiliers qui ont établi au moins une relation avec une communauté autochtone	53 %	53 %	58 %

Sécurité et santé psychologiques

	22-2023	23-2024	24-2025
Éléments fondamentaux et hautement prioritaires de l'audit de la sécurité et de la santé psychologiques de 2022 mis en œuvre	Nd	91,3 %	91,3 %

Approvisionnement diversifié

	22-2023	23-2024	24-2025
Valeur totale des contrats attribués à des entreprises autochtones	Nd	0,56 %	0,90 %
Valeur totale des contrats attribués à des entreprises appartenant à un (des) groupe(s) sous-représenté(s)	Nd	1,64 %	0,99 %
Nombre total de contrats attribués à des entreprises autochtones	Nd	0,41 %	0,50 %
Nombre total de contrats attribués à des entreprises appartenant à un (des) groupe(s) sous-représenté(s)	Nd	1,79 %	1,68 %

Équité, diversité et inclusion

	22-2023	23-2024	24-2025
Représentation			
Employés membres de groupes racisés	30,5 %	37,4 %	36,8 %
Employés qui s'identifient comme faisant partie de la communauté 2ELGBTQIA+	Nd	8,3 %	8,4 %
Employés avec un handicap	1,7 %	5,3 %	5,4 %
Employées	42,3 %	41,7 %	40,8 %
Employés autochtones	1,2 %	1,1 %	1,1 %
Employés non binaires/autres	Nd	1,0 %	0,8 %
Formation et croissance			
Pourcentage des dirigeants qui participent à une formation sur les pratiques de leadership inclusives	Nd	Nd	92 %
Culture de l'inclusion			
Sentiment d'inclusion – Score de référence de 2022 – Vue d'ensemble	42 %	Nd	Nd
Communication			
Nouveaux partenariats avec des organisations au service des communautés qui soutiennent les groupes sous-représentés et les communautés autochtones	Nd	Nd	7

Pour en savoir plus :

www.clc-sic.ca

info@clc-sic.ca



Société immobilière du Canada
Canada Lands Company